



jusqu'au vendredi 25 novembre 2022.

Résidences d'auteur/illustrateur de manga - Vichy

La Ville de Vichy propose deux résidences de création manga du 18 avril au 27 mai 2023 et du 24 octobre au 2 décembre 2023. Candidatures à envoyer jusqu'au vendredi 25 novembre 2022.

[Télécharger l'appel à projet en PDF.](#)

Contexte

Le prix Mangawa a été créé en 2005 par Marie et Thierry Lequenne. Il est considéré comme le plus important prix de lecteur manga en France. Sa dix-neuvième édition se lance en novembre 2022. Dans le cadre de sa première participation à ce prix, la ville de Vichy par l'intermédiaire de sa médiathèque municipale souhaite organiser deux résidences d'auteur-illustrateur de manga. La résidence d'auteur s'inscrit dans un programme d'action mené par la médiathèque en vue de valoriser le manga auprès de tous les publics, de favoriser les rencontres entre cette forme d'art et des publics diversifiés, ainsi qu'amener les lecteurs de mangas à fréquenter la médiathèque par l'organisation de l'ensemble des animations en lien avec ce prix.

Descriptif de la résidence

Le projet littéraire et artistique de l'auteur constitue l'axe principal des résidences.

- Temps personnel dédié à la création d'une œuvre : recherches et écriture (environ 70 %).
- Temps de médiation (environ 30 %) : ateliers, rencontres publiques et moment de restitution de la résidence à destination du grand public. Ce programme de médiation sera construit conjointement entre les bibliothécaires et le résident en amont du séjour. Le résident sera accompagné par un bibliothécaire lors de ses interventions. La totalité du temps de création et de médiation est basé sur : 35h/semaine. Les différentes résidences feront l'objet d'une convention entre l'auteur retenu et la ville de Vichy

Calendrier de résidence

Deux résidences de six semaines chacune :

- 18 avril au 27 mai 2023
- 24 octobre au 2 décembre 2023

La présence de l'auteur à la clôture du prix Mangawa le 27 mai 2023 fait partie intégrante de la résidence. La présence de l'auteur au lancement de la deuxième édition du prix Mangawa le 25 novembre 2023 fait partie intégrante de la résidence.

Profil demandé

- Scénariste et/ou illustrateur de manga déclaré à l'AGESSA.
- Auteur francophone, résidant sur le territoire français.
- Auteur qui atteste d'une pratique confirmée de la médiation et de la relation avec des publics divers.
- L'auteur candidat doit justifier d'au moins un ouvrage de manga (hors collectif) publié en langue française et à compte d'éditeur entre 2017 et 2022.

Composition du dossier de candidature

Envoi d'un dossier numérique comprenant :

- Biographie + bibliographie (CV)
- Présentation et motivations de l'auteur pour cette résidence
- Expérience en termes de médiation et d'animation
- Propositions d'actions à mener pendant la résidence
- Dossier de presse
- Quelques exemples de travaux réalisés

Informations pratiques

Date limite de dépôt du dossier de candidature : le vendredi 25 novembre 2022 à 23h. Les dossiers doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : mediatheque@ville-vichy.fr, en écrivant dans l'objet « candidature résidence manga 2023 ».

Madame Alexandrine RAMOS
Directrice de la médiathèque Valéry Larbaud
mediatheque@ville-vichy.fr
tel : 04 70 58 42 50